



Probleme copropriete avec proprietaires

Par **Sarah**, le **16/08/2012** à **21:06**

Bonjour,

Nous vivons dans une maison, comportant 3 appartements, nous avons chacun notre propriétaire. Nous bénéficions de parties communes tel que la buanderie et la cour. Le nettoyage est fait par chacun des locataires. Ma question est ce que les propriétaires ont le droit de rentrer dans la cour et de se plaindre de ce que nous y mettons alors que nous demandons toujours l'avis des autres locataires. A partir du moment où l'on s'arrange entre locataires, les propriétaires de mes voisins ont-ils le droit de m'interdire de laisser mon quad dans la cour?? Nous demandons toujours l'avis des voisins avant de faire des barbecues ou autre dans la cour. Mais nous faut-il également l'approbation des 3 propriétaires??

Par **cocotte1003**, le **17/08/2012** à **05:26**

bonjour, même avec une autorisation de vos voisins, vous n'avez pas à occuper à titre personnel les parties communes, cordialement

Par **wolfram**, le **23/08/2012** à **18:43**

Ne serait-ce que pour des questions de sécurité (incendie) ou d'odeurs, sans compter les traces d'huiles, ce n'est pas recommandé et de toute manière nul n'a le droit d'encombrer ou de s'annexer une surface des parties communes.

Tel est le statut de la copropriété.

Pour votre information, sur legifrance.gouv.fr consultez la loi n° 65-5550 du 10 juillet 1965 modifiée et son décret d'application de 1967.

Désolé, c'est la nécessité de l'harmonie collective.

Michel.